



Pôle Déplacements et Infrastructures  
 Direction des Routes Départementales  
 Agence d'Aurillac

**REÇU**

Le 26 JUIL. 2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-0-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

**Communes de Saint-Gérons et Saint-Etienne Cantalès ,lieu-dit: Tête du barrage  
 Route Départementale n° 207 (hors agglomération)  
 Manifestation : Feu d'artifice sur barrage**

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8<sup>ème</sup> partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015

Vu l'arrêté n° 22-1901 du 04 mai 2022 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de Laroquebrou du 25 juillet 2022

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de Saint-Etienne Cantalès du 25 juillet 2022

Vu la demande de Monsieur le Maire de Saint-Gérons

Considérant que pour l'organisation d'un feu d'artifice nécessite de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route

Sur proposition de Monsieur le Chef de l'agence d'Aurillac

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

**A compter du Samedi 30 juillet 2022 à 14h00heures et jusqu'au dimanche 31 juillet 2022 à 12h00 heures la Route Départementale n° 207 sera fermée à la circulation entre le PR 2+000 carrefour avec la VC entrée de Saint-Gérons et le PR 2+800 carrefour avec la RD n°18.**

**ARTICLE 2**

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 7, 18 via Laroquebrou et Saint-Etienne Cantalès

### **ARTICLE 3**

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par le comité organisateur chargé de la manifestation.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation
- 4 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 5 le retrait de la signalisation en fin de manifestation

### **ARTICLE 4**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

### **ARTICLE 5**

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois pour présenter soit un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### **ARTICLE 6**

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur du Pôle Route Départementales et Infrastructures
  - M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
  - Mrs. les Maires de Laroquebrou, Saint-Gérons et Saint-Etienne Cantalès
- Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

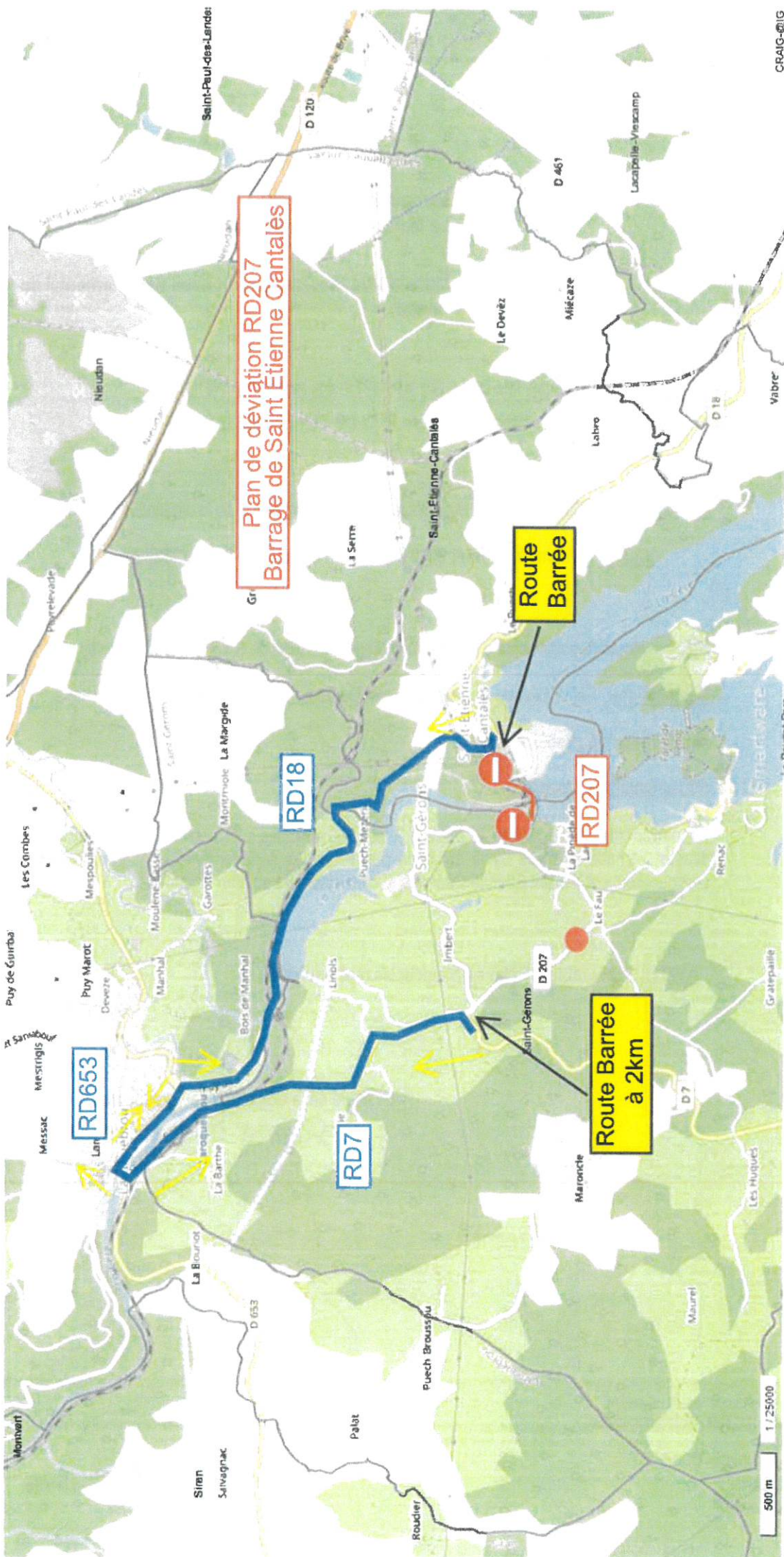
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
- M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

A Aurillac le 25 juillet 2022

**Pour le Président du Conseil départemental et par délégation  
L'Adjoint au Directeur du Pôle Routes Départementales et Infrastructures**



Didier ROUX



# MAIRIE DE LAROQUEBROU

Laroquebrou, le  
Le Maire de la Commune de Laroquebrou  
à  
Monsieur le Président du Conseil départemental du  
Cantal

## DEMANDE D'AVIS SUR ARRETE DE CIRCULATION formulée au titre de l'article R 411-8 du code de la route

**OBJET DE LA DEMANDE** : Arrêté de réglementation temporaire de la circulation.

- Dates : Du samedi 30 juillet 2022 à 14h00 au dimanche 31 juillet 2022 à 12h00

Voies : Route départementale n° 207 au niveau du barrage de Saint Etienne Cantalès

Commune(s) : Saint Etienne Cantalès et Saint Gérons

Motifs de l'arrêté : Feu d'artifice

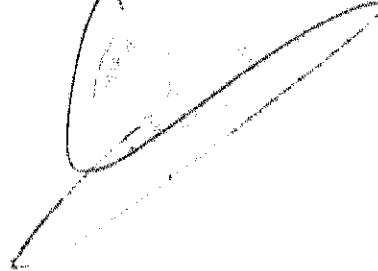
Réglementations proposées :

Circulation interdite au niveau du barrage à tous les véhicules pendant les périodes définies ci-dessus, et mise en place d'une déviation par les routes départementales n° 7 et 18, via « Laroquebrou » et « Saint Etienne Cantalès », conformément au plan ci-joint

**AVIS** (1) : Favorable - ~~Défavorable~~ pour les motifs suivants :

Le Maire de la Commune de Laroquebrou

Pascal Malvezin



# MAIRIE DE SAINT ETIENNE CANTALES

Saint Etienne Cantalès, le 25 JUL. 2022  
Le Maire de la Commune de Saint Etienne Cantalès  
à  
Monsieur le Président du Conseil départemental  
du Cantal

## DEMANDE D'AVIS SUR ARRETE DE CIRCULATION formulée au titre de l'article R 411-8 du code de la route

**OBJET DE LA DEMANDE** : Arrêté de réglementation temporaire de la circulation.

**Dates** : Du samedi 30 juillet 2022 à 14h00 au dimanche 31 juillet 2022 à 12h00

**Voies** : Route départementale n° 207 au niveau du barrage de Saint Etienne Cantalès

**Commune(s)** : Saint Etienne Cantalès et Saint Gérons

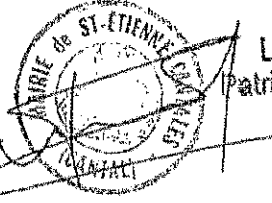
**Motifs de l'arrêté** : Feu d'artifice

**Réglementations proposées** :

Circulation interdite au niveau du barrage à tous les véhicules pendant les périodes définies ci-dessus, et mise en place d'une déviation par les routes départementales n° 7 et 18, via « Laroquebrou » et « Saint Etienne Cantalès », conformément au plan ci-joint

**AVIS** (1) : Favorable - Défavorable pour les motifs suivants :

Le Maire de la Commune de Saint Etienne Cantalès

  
Le Maire,  
Patrick GIRAUD

